



# **PROCES VERBAL**

**Séance du 23 septembre 2020**

Tous les membres présents : Durand Laurent, Nevet-Moultet Amélie, Chabaud Bernard, Mounier Chantal, Jouvry Olivier, Bonfils Frédéric, Alexis Rosy, Urban Géraldine, Chave Natalia, Bayle Corinne, Chaniet Olivier, Maillet Edwin, Vranckx Michèle, Fournier François.

Président de séance : Laurent Durand, Maire.

Secrétaire de Séance : Fournier François

Le Maire ouvre la séance à 18h30, fait l'appel des membres du Conseil et donne l'ordre du jour.

## **Commission de Délégation du Service Public :**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la délibération du 29 mars 2001 portant constitution de la Commission de Délégation de Services Publics ayant pour mission de lancer les opérations d'appel d'offres, d'ouvrir et de choisir l'offre la plus adaptée, de statuer sur la mise en conformité de l'élimination des boues de la station d'épuration et de conclure les contrats avec la société fermière gestionnaire de l'assainissement et précise qu'il y a lieu de constituer une commission avec de nouveaux membres pour siéger aux côtés du Maire, compte tenu que le contrat de délégation avec la SOGEDO se termine au 31 mars 2021 et vu le renouvellement du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020.

Une liste de 3 membres titulaires et 3 suppléants est proposée.

Elle est soumise au vote du Conseil Municipal qui l'élit à l'unanimité.

Sont élus :

Titulaires :                    Monsieur Chabaud Bernard  
   Monsieur Bonfils Frédéric  
   Monsieur Jouvry Olivier

Suppléants :                    Madame Chave Natalia  
   Madame Vranckx Michèle  
   Madame Mounier Chantal

## **Divers :**

-Monsieur le Maire demande à Mr Jouvry Olivier, 4<sup>e</sup> Adjoint en charge de la communication, de faire un résumé du déroulement de la journée du Patrimoine qui a eu un franc succès.

-Le Maire prend la parole pour expliquer que la démolition du cabanon dans la cour de la salle des associations s'est avérée urgente et nécessaire pour la création du cheminement piétonnier lié au lotissement « Les Terres du Puits ».

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire fait signer aux membres du Conseil le PV précédent (19.08.2020) sans l'avoir lu au préalable et avec l'accord du Conseil.